

PRÉ-INSCRIPTIONS 2026-2027

Du 1^{er} au 28 février 2026

Communauté d'Agglomération de Haguenau

Accédez à toutes vos solutions ALEF au même endroit !



<https://alef.portail-familles.app>

1) Dès le 01^{er} février 2026 : Création ou mise à jour de votre compte

La mise à jour de vos informations et documents sont **indispensables** pour toute pré-inscription :

- *Coordonnées à jour*
- *Fiche sanitaire de liaison complétée et signée*
- *Copie du carnet de vaccination avec les vaccins en vigueur à jour*
- *Justificatif de revenus : avis d'imposition N-1 concernant les revenus N-2. Sans justificatif, le tarif maximum sera appliqué*
- *Justificatif de domicile de moins de 3 mois : facture de gaz, d'électricité*
- *Justificatif de travail dans le cas d'une demande pour un contrat « selon planning »*
- *En cas de séparation des parents, une copie de la décision de justice fixant les modalités d'exercice de l'autorité parentale et d'hébergement de l'enfant*

Attention : toute création ou mise à jour de votre compte doit être **validée** avant de passer à l'étape suivante : **le planning**, permettant de finaliser la demande. **Un délai de quelques jours est à prévoir pour cette validation.**

En cas de besoin, consultez notre guide utilisateur : <https://alef.portail-familles.app/content-page/32>

2) Saisie de vos demandes

Pour une réinscription : **du 01 au 15 février 2026**

Pour une pré-inscription (première demande) : **du 01 au 28 février 2026**

Saisissez vos demandes (jours, périodes...) dans l'onglet **Planning** du [Portail Familles](#).

Après le 15 février : les demandes de réinscriptions **ne seront plus considérées comme prioritaires**.

Après le 28 février : les demandes de pré-inscriptions seront automatiquement **placées sur liste d'attente**.

Seules les demandes complètes (documents, planning, informations) seront étudiées.

3) A partir du 01 avril 2026 : Confirmation d'inscription

Une réponse vous sera communiquée via le [Portail Familles](#).

L'inscription sera définitive après dépôt du contrat d'accueil daté et signé sur votre compte.

Informations complémentaires

La Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) accorde une priorité aux demandes de pré-inscription pour :

- 1- Les parents exerçant une activité professionnelle, en formation et/ou en recherche active d'emploi
- 2- Les fratries fréquentant la structure
- 3- Les familles dont l'enfant ou un membre du foyer est en situation de handicap (justificatif de la MDPH à produire)
- 4- Les familles en situation de fragilité sociale : décès d'un parent, familles ayant contractualisé une mesure d'Action Educative à Domicile (AED) avec la CEA, familles bénéficiant d'une mesure d'Assistance Éducative en Milieu Ouvert (AEMO), familles logées à l'hôtel dans le cadre de la protection de l'enfance.

Des représentants de la collectivité, des différentes communes et de ALEF se réuniront pour examiner les demandes de préinscription lors de la commission d'attribution des places qui se tiendra fin mars.

Chaque demande d'inscription est étudiée selon le nombre de places disponibles de la structure concernée.

À noter :

- Les inscriptions annuelles complètes sont prioritaires.
- Les dérogations scolaires ne prévalent pas sur les inscriptions périscolaires.
- Toute modification après **le 28 février 2026** peut entraîner une réévaluation de la demande.
- Les dossiers avec impayés ne seront pas examinés.

Si vous rencontrez des difficultés, ou pour toute question :

administrationcah@alef.asso.fr

Au plaisir d'accueillir votre (vos) enfant(s) dans notre structure,

La direction de la structure